



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 41
Hebdomadaires régionaux de l'Outaouais

**Projet d'agrandissement du port de plaisance de la pourvoirie Chez Rainville
sur les berges du Réservoir Baskatong à Grand-Remous**

LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 18 DECEMBRE 2013 À GRAND-REMOUS

Québec, le 19 novembre 2013 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet d'agrandissement du port de plaisance de la pourvoirie Chez Rainville sur les berges du Réservoir Baskatong à Grand-Remous*. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par un représentant du BAPE et aura lieu le **mercredi le 18 décembre, à compter de 19 h 30, à la Salle Jean-Guy Prévost, 1508, route Transcanadienne, à Grand-Remous**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, M. Yves-François Blanchet, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute aujourd'hui et se terminera le 3 janvier 2014.

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 3 janvier 2014, ces documents peuvent être consultés au **Bureau de la municipalité de Grand-Remous, situé au 1508 route Transcanadienne, à Grand-Remous**.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100 de même que sur le site Web du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

LE PROJET

La pourvoirie Chez Rainville est située dans une petite baie du Réservoir Baskatong, à 21 km au nord de la municipalité de Grand-Remous. De mai à octobre, elle offre plusieurs activités récréatives dont, notamment, la pêche et les promenades en bateau. Selon le promoteur, la pourvoirie gagne constamment en popularité et la demande pour le nombre de places à quai est croissante. Afin d'y répondre, celui-ci désire augmenter leur nombre de 99 à 200. Pour cela, il prévoit ajouter 77 places en prolongeant des quais flottants existants et

mettre en place deux nouveaux quais de 12 places chacun. Le promoteur mentionne qu'aucun travail de creusage ou de dragage ne serait requis pour la réalisation du projet.

Les travaux seraient réalisés en quelques jours seulement au début ou à la fin de la saison des opérations de la pourvoirie, soit au début de mai ou durant le mois d'octobre selon la date d'obtention de l'autorisation gouvernementale.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

La mise en place des quais et des blocs en béton nécessaires à leur ancrage durant la construction ainsi que la présence de l'infrastructure, la navigation des bateaux et la fréquentation du site en phase d'exploitation constituent les principales répercussions du projet.

Selon l'étude d'impact, l'empiètement d'une surface de 21,9 m² sur le lit de la baie et le prélèvement excessif de la ressource halieutique seraient les principaux effets résiduels du projet sur les milieux physique et biologique.

Sur le plan humain, le promoteur estime que les activités économiques locales connaîtraient une augmentation et les activités récréotouristiques un fort essor qui répondraient ainsi aux intentions gouvernementales régionales de l'Outaouais.

En ce qui concerne le paysage, le promoteur souligne que l'ouverture visuelle sur le Réservoir Baskatong conserverait son attrait visuel dominant du paysage local.

LA DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE

Toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité qui désire que le projet soit discuté et évalué publiquement peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public. Cette demande doit être transmise, par écrit, **au plus tard le 3 janvier 2014**, au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et neutre qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. Il a pour mission d'éclairer la décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects écologique, social et économique. Pour réaliser cette mission fondamentale, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Alexandre Corcoran-Tardif, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 538 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : pourvoirie-chez-rainville@bape.gouv.qc.ca.